



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

# **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

## **DES CLUBS**

**Commission des Interclubs**

**Règlement Général du Championnat**

**Règlement Technique**

**Règlement Comptable**

## **Commission des Interclubs**

**La Commission des Interclubs est placée sous la responsabilité de la C.S.N.P.A.**

### **Composition**

La commission est composée de membres de droits et de membres désignés.

#### **Membres de droits \***

- ◆ Le Président de la C.S.N.P.A. ou son représentant,
- ◆ Le Président de la Commission Interclubs,

#### **Membres \***

Ils sont désignés annuellement par les membres de droits.

- ◆ Un(e) secrétaire
- ◆ Un(e) secrétaire adjoint(e)
- ◆ Un représentant des juges,
- ◆ Un représentant des comptables,
- ◆ Un représentant de chaque ligue (8),
- ◆ Deux entraîneurs (IDF, Province).

\* Voir annexe 1

Cette commission possède deux sous-commissions.

#### **Sous-commission Technique (8 personnes)**

Elle a en charge de :

- élaborer le règlement technique.
- diffuser le règlement.

Elle comprend :

- le Président de la commission,
- le représentant des juges,
- trois représentants des ligues,
- les deux entraîneurs.

### **Sous-commission Administrative (6 personnes)**

Elle a en charge de :

- élaborer le règlement général,
- élaborer le règlement comptable,
- diffuser les règlements.

Elle comprend :

- le Président de la commission,
- le responsable des juges,
- le comptable,
- trois représentants des Ligues.

### **But de la Commission**

Structure de coordination et de fonctionnement des Interclubs, son rôle est de :

- Elaborer les règlements.
- Elaborer le cahier des charges des finales.
- Faire organiser les finales et assister leurs organisateurs.
- Coordonner l'action entre les clubs, les Ligues et la C.S.N.P.A,
- Régler les litiges éventuels,
- Divulguer ces compétitions auprès des clubs.

# Règlement Général du Championnat de France des Clubs

## ARTICLE 1

### Sélection pour les Finales

Chaque Ligue sélectionne ses clubs qui participeront aux finales de chaque division comme suit :

- Pour les ligues ne participant pas aux tours de classement :  
1 club par **Zone Géographique\*** et par division.
- Pour les ligues participant aux tours de classement :  
1 club par **Zone Géographique\*** et par division jusqu'à 5 clubs engagés \*.  
2 clubs par **Zone Géographique\*** et par division pour 6 à 10 clubs engagés \*.  
3 clubs par **Zone Géographique\*** et par division pour 11 à 15 clubs engagés \*.  
4 clubs par **Zone Géographique\*** et par division pour 16 à 20 clubs engagés \*.  
5 clubs par **Zone Géographique\*** et par division pour + 20 clubs engagés \*.

\* Le nombre de clubs pris en compte est celui de la division qui a le plus grand nombre de clubs participants.

**\*Voir annexe 2**

## ARTICLE 2

- Un club qui gagne dans une ligue le challenge voit ses 3 divisions sélectionnées même si une ou plusieurs équipes ne sont pas qualifiées pour les finales, ceci en plus des clubs déjà qualifiés.
- Lorsque dans une ligue, plus de 15 clubs sont engagés, le podium du challenge participe aux finales nationales avec ses 3 divisions.

## ARTICLE 3

- Lorsqu'un club est organisateur d'une finale et souhaite participer, il est sélectionné d'office, s'il n'est pas déjà qualifié par sa ligue pour la finale qu'il organise.

## ARTICLE 4

- Un club sélectionné pour participer à une finale peut refuser d'y aller.
- Sa ligue doit alors désigner le club classé juste derrière lui à l'issue des finales régionales.

## **ARTICLE 5**

- **Tout club participant doit être classé, dans sa catégorie et au classement final.**

## **ARTICLE 6**

- Pour pouvoir organiser une finale nationale, un club doit déjà avoir participé au moins à l'une d'entre elles les années précédentes.

## **ARTICLE 7**

- Le club Champion de France de la saison a priorité pour l'organisation des championnats la saison suivante.
- En cas de refus ou d'impossibilité, on propose cette organisation aux clubs suivants dans l'ordre du classement.
- A défaut, un club sera tiré au sort parmi les candidats volontaires pour cette organisation.

## **ARTICLE 8**

### **Les Finales ont lieu :**

- Soit sur un même lieu.
- Soit sur 2 sites différents, mais à la même date.
- 1<sup>er</sup> site :  
Finale 1<sup>ère</sup> division : un programme libre
- 2<sup>ème</sup> site :  
Finales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division : un programme libre

## **ARTICLE 9**

### **Les litiges.**

- Si un problème technique se pose sur un point du règlement non évoqué, on applique le règlement fédéral correspondant ou à défaut le règlement I.S.U.

## **ARTICLE 10**      **Modalités d'inscriptions.**

- **Les inscriptions (liste des patineurs et montant des inscriptions) sont effectuées par les Présidents des Commissions Techniques de Patinage Artistique après entente pour les sélections au niveau des secteurs géographiques.**
- Les **Présidents des Commissions Techniques de Patinage Artistique** envoient la liste des patineurs et le montant des inscriptions (**35 €** par concurrent) au club organisateur, ainsi qu'une copie de la liste à la CSNPA, au plus tard 21 jours avant la date de l'ouverture de la Finale du Championnat de France (Jour du tirage au sort).
- La CSNPA assistée de la Commission Nationale des Interclubs vérifiera la validité des inscriptions et fera part de ses observations aux **Présidents des Commissions Techniques de Patinage Artistique** concernés.
- La liste validée sera transmise à l'organisateur de la compétition au plus tard **10** jours avant le début de la compétition.
- La licence compétition est **obligatoire** pour toutes les catégories et toutes les divisions.

## **ARTICLE 11**

- Le droit d'inscription pour les finales est le même que pour les championnats individuels.
- Remboursement des frais des officiels (juges, comptables, spécialistes techniques, contrôleurs), identique au barème FFSG.

## **ARTICLE 12**

- En aucun cas, une participation à un championnat de France des clubs n'entraîne une inscription d'office à un championnat de France individuel (Les modes de sélections étant indépendants et différents).

# Protocole du Championnat de France des Clubs

## CAHIER DES CHARGES

- Voir Cahier des Charges de l'organisation des compétitions et championnats nationaux

## DEROULEMENT DU TIRAGE AU SORT

### Présence obligatoire :

- 1 représentant de chaque club.
- 1 représentant de la Commission Nationale des Interclubs.
- 1 représentant de la C.S.N.P.A.
- Juge arbitre et **contrôleur**.

Le tirage au sort peut être effectué en une seule fois ou avant chaque division.

## LITIGES

- En cas de litige au moment du tirage au sort, le juge arbitre, après consultation des membres présents de la Commission Nationale, sera **seul** habilité à prendre toute décision.
- En cas de litige (hors règlement technique) lors du déroulement de la compétition, le ou les membres présents de la Commission Nationale, en accord avec le club organisateur seront **seuls** habilités à prendre toutes décisions

**TOUT LITIGE DEVRA ÊTRE SOUMIS A LA COMMISSION NATIONALE  
AVANT LA PUBLICATION OFFICIELLE DES RESULTATS.**

# Règlement Technique du Championnat de France des Clubs

## ARTICLE 1

- 8 patineurs au maximum par équipe.
- 3 patineurs au maximum par catégorie.
  
- Une catégorie peut correspondre à Fille ou Garçon.  

<u>Exemple :</u>	Junior Fille	=	1 catégorie
	Junior Garçon	=	1 catégorie
  
- 4 remplaçants au maximum par division concourant dans la catégorie pour laquelle ils ont été engagés.
- Voir règlement des licences.
- Chaque club utilise ses remplaçants à sa convenance.
- Un titulaire ne peut pas être remplaçant dans une autre catégorie (surclassé) ou dans une autre division.
- Les médailles passées moins de 30 jours avant la compétition ne seront pas prises en compte.
- Aucune médaille de glisse n'est requise pour les 3 divisions.
- La certification des tests est la même que pour les championnats nationaux.
- Un patineur ne peut participer qu'à 1 seule finale

## ARTICLE 2

Tous les clubs qui participent aux Interclubs sont classés suivant les résultats obtenus par leurs différentes équipes dans les trois divisions. Le Challenge National est remis à l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points et est déclarée :

### **"CHAMPION DE FRANCE DES CLUBS"**

Ce challenge est remis en jeu chaque année. Il est acquis définitivement au club qui l'a obtenu trois fois consécutivement ou non.

Le vainqueur de chaque finale par division, se verra attribuer le titre de :

**"CHAMPION NATIONAL 1<sup>ère</sup> division "**  
**"CHAMPION NATIONAL 2<sup>ème</sup> division "**  
**"CHAMPION NATIONAL 3<sup>ème</sup> division "**

# **1<sup>ère</sup> Division**

**Règlement identique à celui des Tournois de France 1<sup>ère</sup> division**

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE**

**(Voir licence)**

**Tout patineur classé en TDF 1 ou sélectionné à un Championnat de France (à l'exception du France 2<sup>ème</sup> division) pour la saison en cours ne pourra concourir qu'en 1<sup>ère</sup> division.**

**Les patineurs « Avenirs » n'ayant pas été sélectionnés au Championnat de France « Avenir » pourront concourir en 2<sup>ème</sup> division.**

**Tout patineur international (individuel ou couple) ne pourra concourir qu'en 1<sup>ère</sup> division.**

**Remarque :**

**Un patineur est considéré « International » lorsqu'il est sélectionné par sa fédération pour représenter son pays lors des diverses compétitions internationales (Calendrier ISU).**

## 2<sup>ème</sup> Division

**Règlement identique à celui des Tournois de France 2<sup>ème</sup> division**

### **En 2<sup>ème</sup> division :**

- Les triples sauts sont interdits sauf pour la catégorie « Senior ».
- Division interdite aux patineurs ayant participé ou étant sélectionné à un Championnat de France de la saison en cours ou précédente, à l'exception du Championnat de France 2<sup>ème</sup> division et du Championnat de France des Clubs.
- **Tout patineur classé en TDF 2 pour la saison en cours ne pourra concourir qu'en 2<sup>ème</sup> division. Surclassement possible en division et en catégorie.**
- **Les patineurs « Avenirs » n'ayant pas été sélectionnés au Championnat de France « Avenir » de la saison en cours pourront concourir en 2<sup>ème</sup> division.**

-

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE**

**(Voir licence)**

## 3<sup>ème</sup> Division

**Jeune talent :** (- 8 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) après le 30 juin 1999

PN2 maxi

- Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s

Le contenu technique se décompose **obligatoirement et exclusivement (pas d'élément additionnel)** de la manière suivante :

Un programme bien équilibré comprenant :

- Un maximum de cinq éléments sauts. Il peut y avoir jusqu'à deux combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seulement une des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de deux pirouettes de nature différente (abréviations différentes). Dans les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est deux. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
- Au maximum une suite de pas ou une séquence de spirales.
- Déduction 0,5 point

**Avenir :** (- 10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1997 et le 30 juin 1999

Sans Préparatoire

Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s

- 1 axel possible (il ne peut pas être mis en combinaison ou suite de sauts)
  - Un maximum de 3 pirouettes différentes (abréviations différentes)
  - Les doubles sauts sont interdits
  - Un maximum de 2 combinaisons différentes de 2 sauts chacune
  - Au maximum 1 séquence de sauts
  - Au maximum 1 suite de pas ou une séquence de spirales.
- \* 5 éléments de sauts au maximum sont autorisés
- Déduction 0,5 point

**Minime :** (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1994 et le 30 juin 1997

**Préparatoire ou PN6 au maximum.**

- Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s.
- 2 axels possibles (un seul. Si deuxième, il doit être en combinaison ou en suite de sauts)
- **Un maximum de 3** pirouettes différentes (**abréviations différentes**)
- **Au maximum 1** double saut au choix (Salchow ou boucle piquée) : un seul essai. (Il ne peut pas être mis en combinaison ou en suite de sauts).
- **Un maximum de 2** combinaisons différentes de 2 sauts chacune
- **Au maximum 1** séquence de sauts
- **Au maximum 1** suite de pas **ou une séquence de spirales.**

\* 5 éléments de sauts au maximum sont autorisés

**Novice :** (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1991 et le 30 juin 1994

**Pré-Bronze ou PN 8 au maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 2 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle piquée), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- **Un maximum de 2** combinaisons différentes de 2 sauts chacune
- **Au maximum 1 séquence de sauts**
- **Un maximum de 3** pirouettes différentes (**abréviations différentes**) dont une combinée et une sautée.
- **Au maximum 1** suite de pas **ou une séquence de spirales.**

\* 6 éléments de sauts au maximum sont autorisés **dont un de type axel**

**Junior      Senior :** Né(e) avant le 1<sup>er</sup> juillet 1991

**Bronze ou PN 10 au maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 3 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle piquée, boucle), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- **Un maximum de 2** combinaisons différentes de 2 sauts chacune
- **Au maximum 1 séquence de sauts**
- **Un maximum de 3** pirouettes différentes (**abréviations différentes**) dont une combinée et une sautée.
- **Au maximum 1** suite de pas **ou une séquence de spirales.**

\* 6 éléments de sauts au maximum sont autorisés **dont un de type axel**

\* **Un élément de saut est : soit un saut individuel, soit une combinaison, soit une séquence de sauts.**

**Division accessible aux patineurs ne pouvant être sélectionnés en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division.  
Surclassement possible en division et catégorie.**

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE (Voir licence)**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPETITIONS DE LA FILIERE FRANCE  
ET DE LA FILIERE LIGUES**

		1 <sup>ère</sup> Division	2 <sup>ème</sup> Division	3 <sup>ème</sup> Division
<b>JEUNES TALENTS</b>	Niveau exigé	/	/	PN2 maxi
	Temps du programme libre			2 min 30 ± 10 sec
<b>AVENIRS</b>	Niveau exigé	Préliminaire minimum	Préliminaire minimum	Sans Préliminaire
	Temps du programme libre	3 min ± 10 sec	3 min ± 10 sec	2 min 30 ± 10 sec
<b>MINIMES</b>	Niveau exigé	1 <sup>ère</sup> Année Pré-Bronze 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Année Bronze minimum	PN8 ou Pré-Bronze maximum	PN 6 ou Préparatoire maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min ± 10 sec Garçon: 3 min30±10 sec	3 min ± 10 sec	2 min 30 ± 10 sec
<b>NOVICES</b>	Niveau exigé	Argent de Libre minimum	PN10 ou Bronze de Libre maximum	PN8 ou Pré-Bronze maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min 30±10sec Garçon: 4 min ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec
<b>JUNIORS</b>	Niveau exigé	Argent de Libre minimum	PN10 ou Argent de Libre maximum	PN10 ou Bronze de libre maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min 30±10sec Garçon: 4 min ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec
<b>SENIORS</b>	Niveau exigé	Vermeil de Libre minimum	PN10 ou Vermeil de Libre maximum	PN10 ou Bronze de Libre maximum
	Temps du programme libre	Fille : 4 min ± 10 sec Garçon: 4 min30±10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec

# Règlement Comptable du Championnat de France des Clubs

## CLASSEMENT DES CLUBS PAR RENCONTRE

### ARTICLE 1

- Chaque patineur obtient un total de points correspondant à son classement.
- L'attribution des points ne se fait que sur les 12 premiers concurrents dans toutes les divisions.
- Le **dernier** de chaque catégorie marque **un** point, puis on ajoute **un** point par place et cela jusqu'au **premier** qui marque le plus grand nombre de points correspondant au nombre de patineurs de la catégorie.

#### Points de PODIUM :

On ajoute :    3 points pour la première place  
                  2 points pour la deuxième place  
                  1 point pour la troisième place

#### Exemple pour 8 concurrents :

Le 1 <sup>er</sup>	marque 8 points + 3 points de podium	= 11 points
Le 2 <sup>e</sup>	marque 7 points + 2 points de podium	= 9 points
Le 3 <sup>ème</sup>	marque 6 points + 1 point de podium	= 7 points
Le 4 <sup>ème</sup>	marque 5 points	= 5 points
Le 5 <sup>ème</sup>	marque 4 points	= 4 points
etc...		

### ARTICLE 2

En raison de la mise en place du nouveau système de jugement pour l'ensemble des divisions, les points de podium seront systématiquement attribués pour la saison 2006-2007.

### ARTICLE 3

Pour chaque finale, le club classé Premier est le club qui a obtenu le plus grand nombre de points (points de classement + points de podium)

En cas d'égalité, on départage les clubs de la façon suivante :

- a) Par le plus grand nombre de points de podium
- b) En divisant tous les points obtenus par le nombre de patineurs de chaque équipe.
- c) on les classe ex-æquo.

## **ARTICLE 4**

Pour le challenge, en cas ex-æquo, le club le mieux placé en 1<sup>ère</sup> division est classé avant. Toutefois, si l'égalité demeure, on prend le classement de la 2<sup>e</sup> division, puis de la 3<sup>ème</sup> division pour départager les clubs concurrents.

**Tableau d'attribution des points pour le Challenge National**

1 <sup>ère</sup> Division		2 <sup>ème</sup> Division		3 <sup>ème</sup> Division	
Classement	Nombre de points	Classement	Nombre de points	Classement	Nombre de points
1 <sup>er</sup>	35	1 <sup>er</sup>	30	1 <sup>er</sup>	25
2 <sup>ème</sup>	32	2 <sup>ème</sup>	28	2 <sup>ème</sup>	24
3 <sup>ème</sup>	29	3 <sup>ème</sup>	26	3 <sup>ème</sup>	23
4 <sup>ème</sup>	26	4 <sup>ème</sup>	24	4 <sup>ème</sup>	22
5 <sup>ème</sup>	23	5 <sup>ème</sup>	22	5 <sup>ème</sup>	21
6 <sup>ème</sup>	20	6 <sup>ème</sup>	20	6 <sup>ème</sup>	20
7 <sup>ème</sup>	19	7 <sup>ème</sup>	19	7 <sup>ème</sup>	19
8 <sup>ème</sup>	18	8 <sup>ème</sup>	18	8 <sup>ème</sup>	18
9 <sup>ème</sup>	17	9 <sup>ème</sup>	17	9 <sup>ème</sup>	17
10 <sup>ème</sup>	16	10 <sup>ème</sup>	16	10 <sup>ème</sup>	16
11 <sup>ème</sup>	15	11 <sup>ème</sup>	15	11 <sup>ème</sup>	15
12 <sup>ème</sup>	14	12 <sup>ème</sup>	14	12 <sup>ème</sup>	14
13 <sup>ème</sup>	13	13 <sup>ème</sup>	13	13 <sup>ème</sup>	13
14 <sup>ème</sup>	12	14 <sup>ème</sup>	12	14 <sup>ème</sup>	12
15 <sup>ème</sup>	11	15 <sup>ème</sup>	11	15 <sup>ème</sup>	11
16 <sup>ème</sup>	10	16 <sup>ème</sup>	10	16 <sup>ème</sup>	10
17 <sup>ème</sup>	9	17 <sup>ème</sup>	9	17 <sup>ème</sup>	9
18 <sup>ème</sup>	8	18 <sup>ème</sup>	8	18 <sup>ème</sup>	8
19 <sup>ème</sup>	7	19 <sup>ème</sup>	7	19 <sup>ème</sup>	7
20 <sup>ème</sup>	6	20 <sup>ème</sup>	6	20 <sup>ème</sup>	6
...	...	...	...	...	...

# Annexe 1

## Membres de droits

- Le Président de la C.S.N.P.A ou son représentant
- Le Président d'Honneur de la Commission Interclubs M. André BRUNET  
Fondateur des Interclubs.

## Membres désignés annuellement

- Secrétaire :
- Secrétaire adjoint :
- Le représentant des juges :
- Le représentant des comptables :
- Les représentants des Ligues :
- Les entraîneurs I.D.F. :

Province :

## Annexe 2

### **Définition des Zones Géographiques (Rappel du règlement des TDF)**

La création des ligues régionales oblige à définir de nouvelles règles pour les zones géographiques qui sont les suivantes :

- Une zone couvrant le territoire IDF - CENTRE
- Une zone Sud Est couvrant le territoire RAPCA
- Une zone Sud Ouest couvrant les territoires SOA et LRMP
- Une zone Nord Est couvrant les territoires NPCA et EST
- Une zone Nord Ouest couvrant les territoires BPL et NORMANDIE